Régie des eaux de Thiers

DEMANDE DE TRAVAUX EAU POTABLE

La mise en service de votre branchement eau potable est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation. Pour ce faire, merci de bien vouloir retourner à la Régie des Eaux de Thiers, le formulaire «Contrat d'Abonnement» dûment complété et signé.

DEMANDEUR

Mme ☐ M ☐ NOM :
Prénom :
Raison Sociale : ……
N° de rue / Rue :
Code postal : ……Ville :
Tél fixe : ……Mobile :
Email :…… @……
N° Siret : ……
Vous souhaitez recevoir le devis : ☐ Par mail ☐ Par courrier

ADRESSE DES TRAVAUX

Adresse : ……
Commune :…… Code postal : ……
Lotissement : …… Parcelle : ……Lot : ……

NATURE DE LA CONSTRUCTION

Particulier : ☐ Habitat individuel
☐ Habitat collectif : nombre de logements :……
Précisez la surface totale de plancher : ……
Professionnel : ☐ Local à usage professionnel ……
☐ Industriel ……
Précisez la surface totale de plancher : ……
Précisez votre activité : ……

Robinet d'Incendie Armé (RIA) ☐ Oui ☐ Non
Débit souhaité : …… m^3/heure

TYPE D'INTERVENTION

Le demandeur sollicite l'exécution des travaux suivants (cochez la case qui convient) :

☐ Réalisation complète branchement
☐ Réalisation branchement hors pose compteur
☐ Pose de compteur,
Date de mise en service souhaitée : ……
☐ Modification :……
☐ Fermeture définitive
☐ Autre : ……

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

☒ Le plan de situation
☒ Le plan de masse avec emplacement souhaité du/des branchement(s)
☐ Une copie de l'arrêté du permis de construire dans le cas d'une construction neuve et extension
☐ En cas d'usage agricole, industriel, ou/et ne générant pas d'eaux usées, toutes les pièces et justificatifs nécessaires afin de prouver le caractère effectif de cet usage et le débit souhaité (en m^3/h)
☒ Contrat d'abonnement eau potable et assainissement
☐ Attestation simplifiée (Taux réduit de TVA à 10%) si locaux achevés depuis plus de 2 ans.

Régie des eaux de Thiers

DEMANDE DE TRAVAUX EAU POTABLE

ASPECTS FINANCIERS

Le demandeur s'engage à prendre en charge les frais de branchement et de travaux proprement dit selon le devis qui lui sera adressé suite à la visite d'un agent de la régie ou de l'entreprise mandatée par elle.
Le demandeur accepte les conditions techniques et financières par le renvoi du devis signé.
La Régie exécute les travaux ou fait exécuter les travaux par une entreprise agréée.
La facture portant sur les travaux sera transmise par le Service Facturier de la Ville de Thiers au demandeur suite à l'achèvement des travaux.

OBLIGATIONS

Nous attirons l'attention du demandeur sur les dispositions suivantes

- La mise en service du branchement est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète d'un branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation.
- Les installations privées de distribution d'eau potable devront être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau. En particulier, toute interconnexion entre le réseau d'eau potable et une ressource autonome (puits, source, récupération eau de pluie) est interdite sous peine de fermeture du branchement et de poursuites en cas de dégâts sur les installations publiques.
- La manœuvre du robinet de prise en charge du branchement est uniquement réservée au personnel de la Régie des Eaux et est interdite aux usagers.
- Le démontage partiel ou total du branchement ou du compteur ne peut être fait que par le service de distribution de l'eau potable. Toute infraction au règlement de service expose l'abonné à des pénalités financières et à la remise en état de l'installation à ses frais, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.
- Toutes autres prestations non directement liées à la réalisation du branchement sur le domaine public seront directement prises en charge par le propriétaire.
- Le devis ne comprendra pas le passage de mur qui est à charge du demandeur.
- Dans le cas où la partie privée de votre branchement ne peut être raccordée le jour de notre intervention par vos soins, une amorce (tuyau et raccord) sera réalisée temporairement afin de pouvoir remblayer le regard. Toutefois, ces éléments n'ont pas vocation à rester en l'état et nous déclinons toute responsabilité en cas de fuite après compteur.

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des dispositions et pièces à joindre à la présente demande.

Le :…… à :.....

Signature du demandeur : (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

A réception de la demande complète (présent formulaire et pièces à joindre obligatoirement), la Régie des Eaux de Thiers prendra contact avec vous. Les délais de réalisation des devis sont de 10 jours ouvrés à réception de la demande.